

ADMISSION  
ET  
CONCOURS

ÉCOLE  
NORMALE  
SUPÉRIEURE  
DE LYON

CONCOURS  
D'ENTRÉE  
2015

SECTION LITTÉRAIRE





Le concours littéraire d'entrée à l'ENS de Lyon se prépare en 2 ans après le baccalauréat, essentiellement dans les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles des lycées d'enseignement secondaire.

Le concours comprend quatre séries : Lettres et arts, Langues vivantes, Sciences humaines, Sciences économiques et sociales. Chacune fait l'objet d'un programme précis, publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (BOESR).



**En 2014,  
4155 candidats  
se sont inscrits  
au concours  
pour 114 postes :**

#### **Lettres et arts**

spécialités :  
lettres modernes,  
lettres classiques,  
arts

**1445 inscrits  
36 postes**

#### **Langues vivantes\***

spécialités :  
allemand, anglais,  
arabe, chinois,  
espagnol,  
grec moderne,  
hébreu, italien,  
japonais, polonais,  
portugais, russe

**864 inscrits  
35 postes**

#### **Sciences humaines**

spécialités :  
philosophie,  
histoire  
et géographie

**1213 inscrits  
38 postes**

#### **Sciences économiques et sociales**

**633 inscrits  
5 postes**

\* Les douze langues citées ci-dessus pour la série Langues vivantes sont proposées pour toutes les séries tant à l'écrit qu'à l'oral.



## **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Les candidats :

1. doivent être titulaires du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme admis en dispense ou en équivalence de celui-ci ;
2. ne sont pas autorisés à se présenter plus de trois fois au concours d'entrée de l'ENS de Lyon en première année ;
3. ne doivent pas être titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (European Credit Transfer System) ;
4. doivent satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique s'ils sont ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Les candidats qui ont demandé la nationalité d'un pays de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, doivent obligatoirement informer par courrier M. le Président de l'ENS de Lyon de la date probable de l'acquisition de cette nationalité, ou à défaut de la date de dépôt de leur demande.

Ceux d'entre eux qui sont déclarés admis à l'ENS de Lyon n'ont pas le statut de fonctionnaire stagiaire. S'ils acquièrent en cours de scolarité la nationalité française ou celle d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ils bénéficient de la qualité de fonctionnaire stagiaire à compter de la date de cette acquisition.



## **MODALITÉS ET CALENDRIER D'INSCRIPTION**

L'inscription des candidats se fait uniquement par Internet à l'adresse suivante :

**<http://www.concours-bce.com>**

du 10 décembre 2014 au 10 janvier 2015 à minuit.

Il est conseillé de consulter régulièrement le site Internet de l'ENS de Lyon :

**<http://www.ens-lyon.fr>**, rubrique « Admissions » puis « Admission sur concours ».

Vous trouverez les programmes, les sujets et rapports des années précédentes ainsi que des informations utiles aux candidats admissibles.

# SÉRIES LETTRES ET ARTS, LANGUES VIVANTES ET SCIENCES HUMAINES



## Épreuves d'admissibilité

Elles se déroulent dans le centre d'écrit choisi lors de l'inscription.

### 5 ÉPREUVES COMMUNES AUX 3 SÉRIES

<b>Composition française<sup>5</sup></b> dissertation	durée : 6h – coef. : 2
<b>Composition d'histoire<sup>5</sup></b> dissertation	durée : 6h – coef. : 1
<b>Composition de géographie</b> dissertation (l'usage de l'atlas est interdit)	durée : 5h – coef. : 1
<b>Composition de philosophie<sup>5</sup></b> dissertation	durée : 6h – coef. : 1
<b>Commentaire d'un texte en langue vivante étrangère et traduction d'une partie ou de la totalité de ce texte (LV1)<sup>1 et 5</sup></b> Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Grec moderne, Hébreu, Italien, Japonais, Polonais, Portugais, Russe.	durée : 6h – coef. : 1

### 1 OU 2 ÉPREUVE(S) DE SPÉCIALITÉ SUIVANT LA SÉRIE

#### ■ SÉRIE LETTRES ET ARTS

(une spécialité parmi les trois proposées, à choisir lors de l'inscription)

##### Spécialité Lettres modernes

Étude littéraire stylistique d'un texte français postérieur à 1600

durée : 5h – coef. : 2

##### Spécialité Lettres classiques<sup>4</sup>

Version latine

durée : 3h – coef. : 1

Version grecque

durée : 3h – coef. : 1

##### Spécialité Arts<sup>5</sup>

L'une des quatre épreuves suivantes, à choisir lors de l'inscription :

- Composition d'études théâtrales
- Composition d'études cinématographiques
- Composition d'histoire de la musique
- Composition d'histoire et théorie des arts

durée : 6h – coef. : 2

durée : 6h – coef. : 2

durée : 6h – coef. : 2

durée : 6h – coef. : 2

#### ■ SÉRIE LANGUES VIVANTES

##### Spécialité Langue vivante<sup>2 et 3</sup>

Thème en langue vivante étrangère  
La langue est **la même** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.

durée 4h – coef. : 2

#### ■ SÉRIE SCIENCES HUMAINES

(une spécialité parmi les deux proposées, à choisir lors de l'inscription)

##### Spécialité Philosophie

Deuxième composition de philosophie

durée 5h – coef. : 2

##### Spécialité Histoire et Géographie

Histoire : explication de texte ou de documents historiques

durée 3h – coef. : 1

Géographie : commentaire de carte géographique

durée 3h – coef. : 1



## Épreuves d'admission (après admissibilité)

Elles se déroulent à l'ENS de Lyon (site Descartes)

Chaque épreuve comprend 1 heure de préparation et 30 minutes devant le jury à l'exception :

- de l'épreuve d'approches des sciences humaines qui comprend 1 heure de préparation et 25 minutes devant le jury ;
- de l'épreuve de spécialité Lettres modernes : étude synthétique de deux extraits qui comprend 1h30 de préparation et 30 minutes devant le jury ;
- des épreuves de spécialité arts (hors musique et cinéma) qui comprennent 2 heures de préparation et 1 heure devant le jury ;
- de l'épreuve de musique de la spécialité arts qui comprend deux sessions : la première, sans préparation, de 30 minutes devant le jury et la seconde comprenant 2 heures de préparation et 15 minutes devant le jury ;
- de l'épreuve de cinéma de la spécialité arts qui comprend 3 heures de préparation et 1 heure devant le jury.

### 2 ÉPREUVES COMMUNES

<b>Explication d'un texte littéraire</b>	coef. : 1,5
<b>Approches des sciences humaines</b>	coef. : 1

### ÉPREUVES DE SPÉCIALITÉ SUIVANT LA SÉRIE

#### ■ SÉRIE LETTRES ET ARTS

##### Spécialité Lettres modernes

- Étude synthétique de deux extraits d'œuvres au programme
- L'une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :

• Analyse en langue étrangère d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte.  
La langue peut être **identique ou différente** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.

ou

• Traduction et commentaire d'un texte latin<sup>4</sup> d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

ou

• Traduction et commentaire d'un texte grec<sup>4</sup> d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

##### Spécialité Lettres classiques<sup>4</sup>

- Explication d'un texte latin
- Explication d'un texte grec

coef. : 2

coef. : 2

##### Spécialité Arts

- L'une des quatre épreuves suivantes : (le choix est **le même** que celui de la composition de l'épreuve d'admissibilité)
- Études théâtrales
- Études cinématographiques
- Histoire des arts
- Musique (l'épreuve est en deux sessions, chacune comptant pour moitié dans la note finale)
  - interprétation suivie d'un entretien
  - écriture musicale

coef. : 2,5

coef. : 2,5

coef. : 2,5

coef. : 1,25

coef. : 1,25

coef. : 1,5

■ L'une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :

- Analyse en langue étrangère d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte.  
La langue peut être **identique ou différente** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.

ou

• Traduction et commentaire d'un texte latin<sup>4</sup> d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

ou

• Traduction et commentaire d'un texte grec<sup>4</sup> d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

#### ■ SÉRIE LANGUES VIVANTES

##### Spécialité Langue vivante

- Explication d'un texte d'auteur étranger LV1<sup>7</sup> (la langue est **la même** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction)
- Analyse en langue étrangère LV1<sup>7</sup> d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte.  
La langue est **la même** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.
- L'une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :
- Analyse en langue étrangère LV2<sup>7</sup> d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte.  
La langue est **différente** de celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.
- ou
- Traduction et commentaire d'un texte latin<sup>4</sup> d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.
- ou
- Traduction et commentaire d'un texte grec<sup>4</sup> d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

coef. : 2

coef. : 1,25

coef. : 0,75

#### ■ SÉRIE SCIENCES HUMAINES

##### Toutes Spécialités

- L'une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :
- Analyse en langue étrangère d'un texte étranger hors programme<sup>7</sup> d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte.  
La langue peut être **identique ou différente** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.
- ou
- Traduction et commentaire d'un texte latin<sup>4</sup> d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.
- ou
- Traduction et commentaire d'un texte grec<sup>4</sup> d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

##### Spécialité Philosophie

- Explication d'un texte philosophique
- Exposé sur une question de philosophie

coef. : 1,5

coef. : 1,5

##### Spécialité Histoire et Géographie

- Interrogation d'histoire
- Interrogation de géographie

coef. : 1,5

coef. : 1,5

<sup>1</sup> L'usage d'un dictionnaire unilingue est autorisé. Pour le japonais l'usage de deux dictionnaires unilingues, dont un en langue japonaise de caractères chinois, est autorisé. La liste des dictionnaires autorisés est publiée annuellement avec le programme.

<sup>2</sup> L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour l'arabe, le chinois et l'hébreu, pour lesquels l'usage d'un dictionnaire bilingue est autorisé, et le japonais pour lequel l'usage d'un dictionnaire bilingue (français-japonais) et d'un dictionnaire unilingue en langue japonaise de caractères chinois est autorisé.

<sup>3</sup> Pour les spécialistes d'anglais, la série Langues vivantes de l'ENS de Lyon constitue une banque d'épreuves avec le concours de l'ENS de Cachan. Pour des informations spécifiques à l'ENS de Cachan, consulter directement l'École concernée.

<sup>4</sup> L'usage d'un ou de plusieurs dictionnaires latin-français/grec-français est autorisé à l'exception de tout autre recueil de vocabulaire.

<sup>5</sup> Épreuve(s) commune(s) avec l'ENS (Paris).

<sup>7</sup> L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour l'arabe, le chinois et l'hébreu, pour lesquels l'usage d'un dictionnaire unilingue est autorisé, et le japonais pour lequel l'usage de deux dictionnaires unilingues, dont un en langue japonaise de caractères chinois, est autorisé.

- Pour tout complément d'information, consultez la notice relative aux concours d'entrée des Écoles normales supérieures, disponible auprès de votre établissement d'origine.

Ont valeur réglementaire :

- arrêté du 29 octobre 2013 : École normale supérieure de Lyon - Conditions d'admission des élèves et programmes spécifiques des concours.
- arrêté du 9 septembre 2004 modifié : Écoles normales supérieures - Conditions d'admission des élèves par concours.
- circulaire n° 2013-019 du 30 octobre 2013 : banque d'épreuves littéraires des ENS. Élargissement des débouchés. Circulaire relative à la session 2015 : en cours de publication.
- arrêté du 31 juillet 2014 : programme des épreuves du concours littéraire d'admission à l'École normale supérieure de Lyon pour la session 2015.

## ■ ENS DE LYON

15 parvis René Descartes  
BP 7000 – 69342 Lyon cedex 07  
<http://www.ens-lyon.fr>

## ■ SERVICE ADMISSION ET CONCOURS

Téléphone : 04 37 37 61 74  
Télécopie : 04 37 37 60 64  
[admission.concours@ens-lyon.fr](mailto:admission.concours@ens-lyon.fr)